



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que lors de la séance qui s'est tenue le lundi 14 août 2023, le conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres, par la résolution 2023-08-224, a modifié le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 qui avait été adopté par la résolution 2022-12-331 comme suit :

La **séance ordinaire du mois de novembre** initialement prévue le lundi 13 novembre 2023 à 19h00 aura plutôt lieu le **mardi 14 novembre 2023 à 19h00**.

Donné à L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, ce vingt-huitième (28^e) jour d'août deux mille vingt-trois (2023).

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420 du *Code municipal du Québec*)

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à L'Isle-aux-Coudres, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- . au bureau municipal;
- . à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres; et
- . dans le hall d'entrée du bâtiment appartenant à la Corporation Restons Chez-Nous.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-huitième (28^e) jour d'août deux mille vingt-trois (2023).

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière